

## Autres organismes

### La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

#### Décision n° 2018-10 du 9 avril 2018 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,  
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6 ;  
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36 ;  
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;  
Vu le décret du 18 avril 2017 portant nomination de M. Aurélien Rousseau aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris ;  
Vu la décision du conseil d'administration du 7 avril 2017 portant sur les délégations consenties par le président-directeur général ;  
Vu la décision du conseil d'administration du 21 mars 2018 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation permanente est donnée à Mme Laurence Cloyer-Dié, acheteuse, à l'effet, au nom du président-directeur-général, d'effectuer les règlements par chèque pour toutes dépenses passées par une personne habilitée de l'établissement public pour un montant inférieur ou égal à 1 000 €.

#### Article 2

La présente décision est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2018 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

#### Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 9 avril 2018.

*Le directeur général adjoint,  
directeur des finances et de la performance,*  
GILLES DE GOUYON DE COIPEL

*Le président-directeur général,*  
AURÉLIEN ROUSSEAU

*L'acheteuse,*  
LAURENCE CLOYER-DIÉ  
*Signature sous la mention manuscrite :*  
*« Lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »*